

## Droits des salariés

### **Billetterie à l'année par famille\*** (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre)

**Cinéma : 20 places à prix CE** Sur présentation de la carte de service obligatoire

- Sedan Turenne et Charleville Métropolis

**Piscine : 4 cartes toutes piscines confondues**

- Charleville Mont Olympe, Sedan, Mouzon, Rethel, Rocroi

**Patinoire : 4 cartes**

**Futuroscope : 4 entrées**

**Center Parc : 1 séjour avec une contribution à -10% ou maximum 125€**

**Pierre et Vacances/Maeva/Odalys /la belle montagne: Séjour de 2 semaines maximum par an au choix (catalogue et/ou linéaire).**

- Sur catalogue : **avec une contribution à -10% ou maximum 125€**
- Par linéaire : Prix CE

**Voyage : 1 séjour par an avec contribution du CE.**

**Bon d'achats :( Cadhoc ou autres)**

Attention : aucun bon ne sera envoyé automatiquement au domicile des salariés, c'est par un acte volontaire du salarié, ils seront délivrés dans un délai de 3 mois. Passé ce délai, les bons sont réinjectés sur le budget du CE.

- **Fête des mères et fête des pères, Noël salariés, Noël enfants**
- **Naissance / Mariage/ Pacs (valeur 50€)** : Dépôt au comptoir CE de l'acte de naissance, mariage ou pacs dans les 3 mois maximum suivant l'événement, en précisant votre matricule et téléphone personnel.(un bon PACS et un bon de mariage ne sont pas cumulable).

Votre bon d'achat vous sera remis 1 mois après le dépôt du justificatif.

**Attention : l'information naissance et mariage au CE ne vous dispense pas de l'inscription auprès du service RSH.**

**C'est une démarche indispensable afin que les listes du personnel soient à jour (en particulier pour les enfants)**

**\*Famille** : le salarié en CDI, CDD, apprentis et stagiaires (stage rémunéré)

Validé lors du comité d'Entreprise du 30 mars 2013